

N° 67

# JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 1971

Deux heures de l'après-midi

## PRIÈRE

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copie, en anglais, d'un document intitulé «*Commonwealth Declaration*» publié à la suite de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Singapour, janvier 1971 et copie du communiqué final de ladite réunion. (Document parlementaire n° 283-6/13).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits documents soient imprimés en appendice au *hansard* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, l'ordre numéro 1 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-19, Loi concernant la protection et le bon traitement des animaux qui servent à la recherche scientifique.

M<sup>me</sup> MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

Du consentement unanime, à 5 h. 20 de l'après-midi, la Chambre suspend sa séance jusqu'à huit heures ce soir.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.